



Paris, le 25 octobre 2010

## Communiqué

**Marie-Pierre de la Gontrie,**  
Secrétaire nationale aux libertés publiques et à la justice

### **La justice française est trop pauvre pour remplir les missions que l'on attend d'elle.**

Le Parti Socialiste et les organisations professionnelles dénoncent depuis des mois le manque de moyens de la justice.

C'est aujourd'hui, encore une fois, démontré par le Conseil de l'Europe, chiffres à l'appui : 37ème en part de PIB, 18ème en ratio par habitant, la France s'installe année après année comme le cancre de l'Europe en matière de justice.

10 à 20% de postes sont non pourvus en juridictions. La moitié des départs en retraites ne sont pas remplacés. Les délais de jugement et d'exécutions des décisions s'allongent toujours plus, atteignant parfois plusieurs années, au détriment des victimes, de l'ensemble des justiciables et d'une politique efficace de lutte contre la délinquance, que prétend vouloir mettre en œuvre le gouvernement.

« Un système judiciaire dans lequel on n'investit pas un minimum de ressources ne fonctionne pas » conclut le Conseil de l'Europe.

La justice française se paupérise, contrainte de traiter dans les plus mauvaises conditions les contentieux dont elle est saisie.

Le Parti Socialiste demande que les moyens donnés à la justice correspondent enfin aux besoins d'un fonctionnement digne et d'un traitement adéquat des justiciables, et notamment des victimes.